

DECRET N° 2012- 090 DU 8 MAI 2012

portant nomination au Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication modifiée et complétée par la loi n° 93-018 du 27 avril 1994 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication. ;



Sur proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 février 2012.

DECR ETE :

Article 1^{er} : Sont nommées au Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Monsieur **Serge Wilfrid A. MARTIN**
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur **Gaston Marc Ahonahonhan GBAGUIDI**
- Secrétaire Général du Ministère : Monsieur **Avihoué Romain KIKI**
- Secrétaire Général Adjoint du Ministère : Monsieur **Séraphin Kakpo LOUSSIN**
- Conseiller Technique aux Affaires Postales : Monsieur **Abdou SABI ZIBRIL**
- Chargé de Mission : Monsieur **Ogoudédji Jean TABE**
- Conseiller Technique aux Télécommunications et aux TICS : Monsieur **Nicolas THON**
- Conseiller Technique Juridique : Monsieur **Jérôme Xavier Coffi HOUSSOU**



- Conseiller Technique au Suivi des Projets : Monsieur **Sylvain NOUKPOKINNOU**
- Directeur des Ressources Humaines : Monsieur **Séraphin CODJO**
- Directeur des Ressources Financières et du Matériel : Monsieur **Christian J. M AHIDOTE**
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur **Idrissou DJIMA**
- Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective : Monsieur **Abdel Nasser TCHASSAMA SOULE**
- Directeur Général des Communications Electroniques et de la Poste : Monsieur **Marcellin ILOUGBADE**
- Directeur Général du Développement des Médias : Monsieur **Koffi Marcel TCHOBO**
- Directeur de la Cellule des Affaires Juridiques et du Contentieux : Monsieur **Ludovic A. BEHANZIN**
- Directeur Général de la Poste du Bénin (LPB) : Monsieur **Oumarou Aboubakar CHABI BOUBAKAR**
- Directrice Générale de l'AGeNTIC : Madame **Gilleta G. MOUYABI**
- Directeur du Fonds National de Solidarité Numérique : Monsieur **Sèmassa Igor Brice AGUENAWA**
- Directeur du Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle : Monsieur **Bonaventure ASSOGBA**
- Directeur Général de l'Office National d'Imprimerie et de Publication : Monsieur **Akuété ASSEVI.**




Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 mai 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

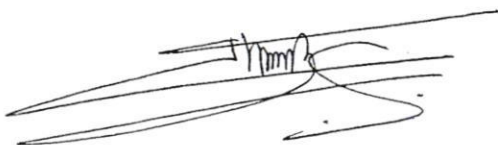
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République Chargé de la Communication
et des Technologies de l'Information et de
la Communication,



Alayi Adidjatou MATHYS



Max Barthélémy AHOUEKE

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MCTIC 4 MEF 4 - AUTRES
MINISTÈRES 23 - SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 -
UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2 - CCIB 1 - INTERESSES 21 - JO 1.

